

**À destination des partenaires  
DATES DES RÉSEAUX**

23 mai	<b>Comité des financeurs reाप dépôt des dossiers au 1er mai</b>
4 juin (journée)	<b>Réseau des coordonnateurs des reाप locaux</b>
25 juin (matin)	<b>Réseau EAJE (crèches PSU)</b>

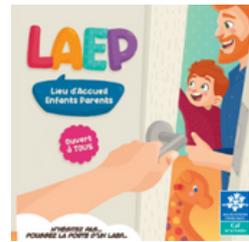
Pour y participer ou pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter votre conseiller technique.

**IMPORTANT!**

Prochain webinaire "futurs parents"  
jeudi 18 avril de 18h à 19h, sur zoom : [inscription ICI](#)

**NOUVEAUTÉS PARENTALITÉ**

**Un nouveau Lieu d'accueil enfant parent (LAEP)** a ouvert ses portes en Vendée en ce début d'année, il s'agit du LAEP « les jeunes pousses » sur le Pays des Herbiers. Un LAEP accueille les jeunes enfants accompagnés d'un adulte proche (parents, grands-parents). Retrouvez les coordonnées et horaires d'ouverture des 12 LAEP en Vendée [ICI](#)

**3 nouveaux réseaux parentalité locaux (reाप) en Vendée**

Les reाप du Pays des Achards, de l'île de Noirmoutier et du Pays de Saint Gilles. D'autres reाप locaux devraient se lancer d'ici la fin d'année. Retrouvez la carte des reाप locaux [ICI](#)

**LA LAÏCITÉ**

Quelles réponses apporter aux demandes d'adaptation des repas ? Comment réagir à des comportements ou des revendications faisant référence à la religion ?

Autant de questions qui peuvent survenir dans le quotidien de vos structures. L'Observatoire Vendéen de la Laïcité, association créée en 2014, vous accompagne gratuitement pour répondre à ces questions et vous propose des formations « Valeurs de la République et Laïcité » dispensées gratuitement par un réseau local de formateurs qualifiés et habilités.

[Retrouvez ici le calendrier départemental des formations](#)

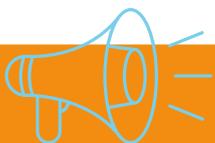
**NOUVEAUTÉ 2024 : LE PASS COLO**

Il est destiné à faciliter le départ « en colo » des enfants de 11 ans, avant leur départ au collège, et s'adresse aux familles ayant un Quotient Familial inférieur à 1500€.

Ce dispositif financé directement par l'Etat est confié en gestion à Vacaf, le dispositif national mutualisé des Caf en matière d'aide aux vacances. Les gestionnaires organisateurs de séjours souhaitant être labellisés « Pass Colo » doivent se faire connaître auprès de Vacaf (actualisation de leur situation s'ils sont déjà conventionnés Vacaf ou « Colos apprenantes »). Pour toutes ces opérations, rendez-vous sur [2024.vacaf.org](https://2024.vacaf.org)

**Plus d'informations sur le dispositif ICI**

Enfin, le dispositif peut se cumuler avec l'Aide aux Vacances Enfant (VACAF AVE) proposé aux familles de la Caf de la Vendée ayant un quotient familial inférieur à 700€.

**RDV PARENTALITÉ****Lancement de l'appel à projet sur une expérimentation d'accompagnement individuel parentalité.**

L'expérimentation des Rendez-vous parentalité à la Caf se poursuit et se renforce avec le lancement d'un appel à projet.

Retrouvez [le dossier de candidature et le référentiel ICI](#)

- Dépôt des dossiers à compter du **22 avril jusqu'au 13 mai 2024** via [reाप@caf85.caf.fr](mailto:reाप@caf85.caf.fr)
- Réunion de présentation et d'infos sur l'appel à projet **le mardi 23 avril en visio teams de 11h à 12h**. Pour y participer, cliquer sur le lien [ICI](#)

## LA CAF ACCOMPAGNE LES ÉTUDIANTS

L'étudiant peut commencer par faire une simulation d'aide au logement qui pourra l'aider dans la recherche de son logement [ICI](#)

[Pour tout comprendre sur l'aide au logement étudiant](#)



**IMPORTANT!**

Dès lors que l'enfant ouvre un droit à une aide au logement, cela impacte le dossier des parents et leurs droits sont revus à la baisse. Prendre rendez-vous avec la Caf peut permettre de connaître la situation la plus avantageuse sur le montant de l'aide au logement et les prestations des parents. En cas de difficultés pour prendre rendez-vous, les accueils de la Caf sont ouverts sans rendez-vous. [Retrouvez les horaires d'ouverture ICI.](#)

## CHANGEMENT DE MOT DE PASSE

### Garantir la sécurité des données

Face à la **hausse des violations de données sur internet**, il est essentiel d'**adopter des mesures préventives pour protéger les informations sensibles**. C'est pourquoi, depuis le 8 mars 2024, le mot de passe doit comporter au moins 10 caractères contre 8 précédemment. Pour rappel ce mot de passe doit comporter entre 10 et 64 caractères composé d'au moins 1 chiffre, 1 majuscule et 1 minuscule. Il est nécessaire de favoriser des mots de passe complexes.

Pour toutes les connexions sur [caf.fr](#) depuis le 8 mars 2024, la création d'un nouveau mot de passe est systématique sauf si celui-ci a déjà été modifié depuis le 22 février 2024.

## ACCOMPAGNER LES INITIATIVES LOCALES : L'EVS LA CORDÉE

La Cordée du réseau Familles Rurales est un espace de vie sociale (EVS) départemental qui propose un accompagnement méthodologique pour la création, la mise en œuvre et l'évaluation des projets locaux.

Pour quels projets spécifiquement ? Des projets portés par des groupes d'habitants, répondant aux besoins des familles du territoire et qui s'inscrivent sur des champs multiples : lien social, culture, prévention, développement durable, etc.

Orientez les initiatives de votre territoire vers [La Cordée](#).



## LE MONTANT NET SOCIAL

### Focus

Depuis janvier 2024, les allocataires bénéficiant de la PPA et du RSA doivent déclarer le montant net social inscrit sur leur bulletin de salaire dans leur déclaration trimestrielle de RSA et PPA. C'est plus simple et plus sécurisé.

### ETREPARENT85.FR

RETROUVEZ 2 NOUVEAUX DOSSIERS SUR LE SITE



**Ecole et famille : créer des alliances éducatives**



**Comment donner le plaisir de lire à mon enfant ?**

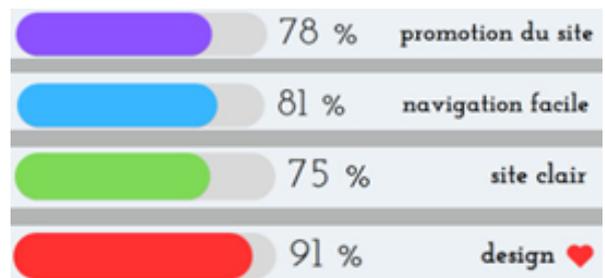
83 partenaires ont répondu à l'enquête sur le site etreparent. Un taux de satisfaction de 7/10

Des axes d'amélioration ont été proposés concernant la recherche par lieu d'habitation, qui n'est pas suffisamment efficace.

Les rubriques agendas et la rubrique pour les enfants de 0 à 6 ans sont les plus consultées. L'espace pro semble bien repéré aussi.

8 partenaires ont exprimé le souhait de participer à un groupe de travail pour optimiser le site. Les membres du comité de rédaction reprendront contact avec ces volontaires.

Merci à l'ensemble des partenaires pour leurs contributions à l'enrichissement du site.



VIDÉOS POUR ACCOMPAGNER LES PARENTS SÉPARÉS

Quand un couple se sépare, il est parfois difficile de se retrouver dans son rôle de parent et de mesurer concrètement ce qui va se passer pour ses enfants.

Pour accompagner les parents, la Caf et ses partenaires ( la Msa, les services de Médiation Familiale, le service public des pensions alimentaires - SPPA et le Cidff) mettent à leur disposition plusieurs vidéos thématiques

pour apporter des réponses aux questions qu'ils peuvent se poser sur l'autorité parentale, la garde alternée, la pension alimentaire, la communication.... Retrouvez les vidéos ICI



### USAGE DU NUMÉRIQUE : OUTILS IREPS



Bienvenue sur [www.pixelland.fr](http://www.pixelland.fr)

A travers ce site, l'Ireps pays de la Loire propose une réflexion à tous ceux qui se posent des questions sur la place de l'usage du numérique aujourd'hui. Retrouvez des ressources à destination des professionnels et des parents.

Allo Num, smartphone géant est un des outils que vous pouvez emprunter à l'Ireps ou auprès de la Caf ([virginie.maindrone@caf85.caf.fr](mailto:virginie.maindrone@caf85.caf.fr)) pour animer des ateliers sur le numérique pour proposer des repères éducatifs. Plus d'infos ICI

### LES PROMENEURS DU NET PARENTALITÉ

**Les Promeneurs du net (PDN) parentalité** C'est parti ! A l'instar des promeneurs du net jeunesse, les promeneurs du net parentalité ont pour mission d'assurer une présence éducative sur internet à destination des parents. Ils sont 6 à avoir été formés et à se lancer dans l'aventure : Amaqy de la liberté, du bourg, Forges à la Roche sur Yon, ALSH Nalliers, Oddas à Fontenay le Comte et le kiosque à Benet. Des accueillants Laep devraient rentrer dans le dispositif d'ici la fin d'année.



### OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA PETITE ENFANCE

Lancé en juin 2023, l'observatoire départementale, action du SDSF 2022-2026, est co-piloté par la Caf et le Conseil Départemental avec la participation de l'Education nationale.

L'observatoire a pour objectif d'améliorer la connaissance de l'offre et de la demande d'accueil du jeune enfant à l'échelle locale et départementale.

Une étude dite prospective pour accompagner le développement de places d'accueil (en accueil collectif et individuel) pour les enfants de moins de 3 ans, a été réalisée afin de maintenir un taux de couverture départemental à hauteur de 80%.

La méthode repose sur une projection des tendances passées sur les années à venir, notamment en ce qui concerne le nombre d'enfants de moins de 3 ans et le renouvellement des assistants maternels. A ces données ont été ajoutées les projets de création de places dont nous avons connaissance. **Ces projections ont permis d'identifier les territoires en tension et d'établir une stratégie de développement de l'accueil collectif et individuel en Vendée.**

**La Caf rencontrera l'ensemble des EPCI d'ici fin 2024 pour les accompagner sur les enjeux de développement des modes d'accueil, à l'appui de notre ingénierie et financements.** Parallèlement, à la demande de l'AMPCV (association des maires et présidents de communautés de Vendée), une rencontre départementale se tiendra le 23 mai prochain. Il s'agira de présenter les différents modes de d'accueil (individuels et collectifs), les modalités de création et les aides existantes.

Pour toutes informations complémentaires, [contactez votre conseiller technique.](#)

### EVOLUTION DE L'OFFRE DE SERVICE « ARRIVÉE D'UN ENFANT »

**Depuis le 1er février**, l'offre de service « arrivée d'un enfant » à destination des familles connaissant une 1ère grossesse ou une grossesse multiple est renouvelée.

En effet, en lien avec notre nouvelle Convention d'objectifs et de gestion et le travail déjà engagé avec la Cpm autour de « l'arrivée d'un enfant », les familles vendéennes seront invitées à participer à un atelier en présentiel.

Un atelier décliné sous la forme d'un « parcours » proposant aux femmes enceintes de 3 à 5 mois, ainsi que leur conjoint, de participer à trois groupes thématiques de 20 minutes chacun (choix du mode de garde, trouver son équilibre entre vie familiale et vie professionnelle et les bons réflexes santé de la maman et de bébé). L'objectif est de répondre aux besoins des futurs parents, de pouvoir échanger entre eux et avec des professionnels.

Parallèlement, les futurs parents pourront retrouver sur [caf.fr](http://caf.fr) et [etreparent85](http://etreparent85.fr) :

- 3 outils visant à informer sur les services, les droits Caf/Cpm et les démarches « administratives et de santé » à réaliser pendant la grossesse : deux mémos et un live à écouter ou réécouter.



**IMPORTANT!**

Prochain webinaire  
jeudi 18 avril de 18h à 19h, sur zoom : [inscription ICI](#)

### FINANCEMENT DES CRÈCHES, MAM ET RELAIS PETITE ENFANCE (PIAJE ET FME\*)

#### Les principales évolutions à compter du 1er janvier 2024

##### \*PIAJE (Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant)

Les équipements éligibles restent inchangés : les crèches bénéficiant de la PSU, les Maisons d'Assistants maternels (MAM), les Relais Petite enfance (RPE), en attente des consignes nationales pour les micro-crèche PAJE

Les principales évolutions :

- Passage de 10 à 15 ans pour le maintien de la destination sociale de l'équipement,
- De nouvelles pièces justificatives à fournir :
  - a. Une attestation sur l'honneur de probité
  - b. Une déclaration d'intérêts pour vérifier les liens de toute nature entre le promoteur, le gestionnaire s'il est déjà connu et le propriétaire du bâtiment dans lequel est implantée la crèche, la Mam ou le Rpe
  - c. Un budget prévisionnel de fonctionnement sur 3 exercices à minima.

DÉCOUVREZ LA CIRCULAIRE  
ET LA RÉGLEMENTATION

Type d'équipement	Les nouvelles modalités de financement
EAJE PSU	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun changement / pérennisation des niveaux de financement issus du Plan rebond 2021</li> </ul>
Micro-crèches Paje	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éligibilité sur les critères nationaux jusqu'au 31 mars (sur les territoires où le taux de couverture &lt; à 58 % et le potentiel financier par habitant &lt; à 900 €).</li> <li>• Pas de changement concernant l'aide par place</li> </ul>
MAM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étendu à tous les territoires</li> <li>• Barème de financement dédié</li> <li>• L'avis favorable du maire ou président EPCI devient obligatoire.</li> <li>• Le relais petite enfance devra accompagner la Mam (aide à l'amorçage du projet, montage administratif, communication, mise en relation avec les familles ...). Une annexe au projet de fonctionnement du Rpe devra préciser les actions prévues à ce titre.</li> </ul>

##### \*FME (Fonds de Modernisation pour les Etablissements)

Les équipements éligibles restent inchangés : les crèches bénéficiant de la PSU, les Maisons d'Assistants maternels (MAM), les Relais Petite enfance (RPE), en attente des consignes nationales pour les micro-crèche PAJE

Les principales évolutions :

- o Accessibilité aux MAM ouvertes depuis plus de 10 ans
  - a. Barème de financement dédié
  - b. Regroupement nécessaire d'au moins 2 professionnels
  - c. Signature obligatoire de la charte qualité
- o Elargissement des motifs de mobilisation
- o Plafond majoré de 2 000 € pour les projets éco-responsables

##### Barème de financement :

Si dossier transmis à compter du 1er janvier 2024	Plafond de financement par place limitée à 80% du coût de l'opération
EAJE	4 800€
EAJE si travaux contribuant au développement durable	6 800 €
MAM	1 000 €